

Conseil municipal du 28 juin 2023

Bon pour affichage le 6 juillet 2023

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme BERNARD, Mme DECHEZELLE, Mme AUDINET (arrivée à 19h45), M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M CHEMIN donnant pouvoir à M SOLIGNAC.
Mme DEVÉMY donnant pouvoir à Mme NALET.
M ROUX donnant pouvoir à Mme DECHEZELLE.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h23, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance Monsieur CARTIER.

1. TRAVAUX A L'EHPAD LES ROUSSELIERES 23-033

Des travaux de remise à niveau sont nécessaires à l'EHPAD les Rousselières. Ces travaux seraient de remplacer les 9 caissons d'extraction d'air hors service des bouches, leur raccordement et le remplacement de quelques gaines endommagées.

Deux entreprises ont remis leur proposition :

BRUNET SAS		BERTUCELLI	
Remplacement caissons	7.680 €	Remplacement caissons	7.755 €
Raccordement et remplacement gaines	5.821 €	Raccordement et remplacement gaines	6.975 €
TOTAL	13.501 € HT	TOTAL	14.730 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De retenir la société BRUNET SAS pour les travaux de remplacement de 9 caissons d'extraction d'air pour la somme de 13.501 € HT
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la proposition et toute pièce afférente à cette affaire.

Adopte par 15 voix POUR.

2. RENOVATION ENERGETIQUE – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE 23-034 A 23-035

2.1 La commission d'appel d'offres, réunie le 22 juin 2023, propose de retenir les entreprises suivantes pour la rénovation énergétique - extension et restructuration de l'école primaire :

- lot 01 : VRD	COLAS	offre de base € en H.T.	74.390,08
- lot 02 : gros œuvres	UNISCOPE	offre de base € en H.T.	122.244,87
- lot 03 : charpente couverture étanchéité		LOT INFRACTUEUX	
- lot 04 : isolation thermique par l'extérieur		SAPAC offre de base € en H.T.	278.889,66
- lot 05 : menuiseries extérieures serrurerie		OCIH offre de base € en H.T.	238.000,00
- lot 06 : partition		LOT INFRACTUEUX	
- lot 07 : finitions	BOUCHET	offre + option € en H.T.	85.300,00
- lot 08 : électricité	EIFFAGE	offre de base € en H.T.	144.944,76
- lot 09 : CVC plomberie	EIFFAGE	offre de base € en H.T.	174.899,53
- lot 10 : cuisine	SERVI HOTEL	offre de base € en H.T.	61.475,00
- lot 11 : retrait matériaux amiantes et plomb		LOT INFRACTUEUX	
		TOTAL	1.180.143,90
- lot 03 : charpente couverture étanchéité		LOT INFRACTUEUX, estimé	74.000,00
- lot 06 : partition		LOT INFRACTUEUX, estimé	120.200,00
- lot 11 : retrait matériaux amiantes et plomb		LOT INFRACTUEUX, estimé	12.200,00
		TOTAL (incluant lots infractueux)	1.386.543,90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De retenir les entreprises telles que présentées ci-dessus pour les travaux de rénovation énergétique – extension et restructuration de l'école primaire
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les actes d'engagement du marché de travaux et toute pièce relative à ce dossier.

Adopte par 15 voix POUR.

2.2 Madame la Secrétaire générale de la sous-préfecture de Châtelleraut nous a soumis les suggestions suivantes dans le cadre d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert. Ce dossier de subvention peut être déposé tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement PHASE 02 arrêté comme suit**
(CE PLAN SERA AFFINE APRES APPROBATION DE MADAME LA SECRETAIRE GENERALE)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	800.000 EUR	ETAT : FONDS VERT (25%)	200.000 EUR
		ETAT : DETR 2023 (attribuée)	150.000 EUR
		GRAND CHÂTELLERAULT : fonds de concours	16.456 EUR
		Part communale	433.544 EUR

- **D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT et à signer toute pièce afférente à ce dossier.**

Adopte par 15 voix POUR.

3. REFECTION DES COUVERTURES EN ARDOISES ET ZINC DU BATIMENT DE L'HOTEL DE VILLE 23-036

L'appel à concurrence a été publié le jeudi 4 mai 2023. Les entreprises avaient jusqu'au vendredi 9 juin 2023 à 12 heures pour déposer leur offre.

Dix-huit entreprises ont retiré le dossier de consultation mais une seule a répondu : la société JEAN ROBERT SAS.

Sa proposition répond parfaitement au cahier technique et sa proposition sans les variantes s'élève à 206.287,10 € hors taxe soit une offre d'environ 3 % de plus par rapport à l'évaluation du maître d'œuvre.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	206.287,10 EUR	DEPARTEMENT ACTIV	66.675,00 EUR
Mission SPS	1.950,00 EUR		
Maîtrise d'œuvre	7.300,00 EUR	Part communale	148.862,10 EUR

Montant hors taxe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- **De retenir la société JEAN ROBERT, sis Loudun, pour la réalisation des travaux de réfection des couvertures en ardoises et zinc du bâtiment de l'hôtel de ville pour la somme de 206.287,10 € HT**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement, tout avenant inférieur à 5 % du montant initial du marché et toute pièce afférente à cette affaire.**

Adopte par 15 voix POUR.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'ACTIV 3 DE 2023 23-037

Lors de la précédente séance de conseil, l'entreprise COLAS a été retenue pour la réalisation des travaux de voirie programme 2023. Le montant de ces travaux s'élève à 46.812,41 € HT.

Dans le cadre des aides départementales, une subvention peut être accordée au titre d'ACTIV n°03 pour un montant de 26.300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **D'APPROUVER, le plan prévisionnel de financement arrêté comme suit relative à l'opération voirie – programme 2023**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	46.812,41 EUR	DEPARTEMENT ACTIV	26.300,00 EUR
		Part communale	20 512,41 EUR

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV volet n°03 et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Adopte par 15 voix POUR.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2023 23-038

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement PHASE 02 arrêté comme suit
(CE PLAN SERA AFFINE APRES APPROBATION DE MADAME LA SECRETAIRE GENERALE)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	800.000 EUR	ETAT : FONDS VERT (25%)	200.000 EUR
		ETAT : DETR 2023 (attribuée)	150.000 EUR
		GRAND CHÂTELLERAULT : fonds de concours	16.456 EUR
		Part communale	433.544 EUR

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la communauté d'agglomération GRANC CHÂTELLERAULT au titre du FONDS DE CONCOURS et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Adopte par 15 voix POUR.

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES 23-039

Associations	Montant
A.C.C.A.	800 €
A.D.M.R.	3.000 €
Club Amitiés et Loisirs	1.000 €
Pleumartin La Roche-Posay Football Club	3.000 €
C.A.F. Fonds Solidarité Logement	368 €
A.C.S.P. (association cantine scolaire de Pleumartin)	13.500 €
Mémoire de Pleumartin	400 €
Amicale des sapeurs-pompier	1.000 €
Epicerie Solidaire (Croque la vie)	7.000 €
Association des parents d'élèves	1.300 €

Atelier des possibles	2.500 €
Bénévoles et amis du réseau des bibliothèques	184 €
La Ligue – FOL de la Vienne	860 €
MCL La Roche-Posay	11.676 €
USEP Vals de Gartempe et Creuse	1.058 €
COOP Scolaire de l'école (dont le montant de 1.000 € déjà versé pour la classe découverte)	7.375 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'octroyer les subventions au titre de l'année 2023 aux associations locales comme indiqué au tableau ci-dessus**
- **De dire que les subventions seront versées directement sur les comptes bancaires et postaux desdites associations.**

7. CREANCES IRRECOUVRABLES A ADMETTRE EN NON-VALEUR 23-040

Le comptable a établi le 9 juin 2023 deux listes de créances à admettre en non-valeur. Elles s'élèvent à 704,89 € pour l'une et pour l'autre à 70,45 €. Elles concernent le service d'assainissement pour un montant de 555,34 €, le droit de place du marché pour un montant de 150 € et le service garderie pour un montant de 70 €.

Concernant la créance restante irrécouvrable pour la garderie, chaque débiteur a un seuil de leur dette inférieur au seuil pouvant conduire à des poursuites de recouvrement par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal admet en non-valeur les sommes

- **de 704,89 € concernant des créances irrécouvrables telles que présentées par le comptable public sur la liste N°5970590133 établie le 9 juin 2023**
- **de 70,45 € concernant des créances irrécouvrables telles que présentées par le comptable public sur la liste N°6131390133 établie le 9 juin 2023**

Adopte par 15 voix POUR.

8. DECISIONS MODIFICATIVES

Les conseillers municipaux sont informés que le maire, dans le cadre du principe de sincérité et de transparence, procédera par arrêté municipal aux mouvements de crédits suivants, sur le budget Commune :

1/ Bureau d'études : EFFILIOS, la phase optionnelle relative à l'accompagnement du suivi des travaux pour résoudre les dysfonctionnements de l'installation des panneaux solaires pour production d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD les Rousselières et suivi pendant un an de son fonctionnement = 1980€

2/ Notification DETR réfection des couvertures de la mairie 66.675 € + travaux de rénovation énergétique de l'école 150.000 €

3/ Notification de la dotation pour les pylônes électriques 56.000 € (pour mémoire 2022 = 53.380 €)

4/ Notification des dotations forfaitaires

5/ Les travaux en régie ne sont plus éligibles au FCTVA depuis l'automatisation de cette dotation d'investissement depuis le 1^{er} janvier 2023, pour les dépenses d'investissements éligibles depuis le 1^{er} janvier 2022, soit une moins-value de 5744 €

6/ Opération d'ordre concernant les frais d'études suivi de travaux concernant la réfection des couvertures de la mairie (étude de faisabilité/ diagnostic réglée en 2022 au maître d'œuvre : ARCABOIS)

7/ Annulation d'un titre de recettes émis en 2022 concernant le service de garderie erreur sur le nom du créancier

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
13461 DETR	219.174 €	216.675 €	435.849 €
10222 FCTVA	65.015 €	- 5.744 €	59.271 €
203 (chap 40) opération d'ordre étude suivi de travaux	0 €	4.224 €	4.224 €

DÉPENSES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
200300 (art.2158) Panneaux solaires EHPAD	00 €	2.000 €	2.000 €
190290 (art 2131) Ecole - rénovation	807.263,88 €	208.931 €	1.016.194,88 €
200298 (art 2131) Couvertures mairie	259.676 €	4.224 €	263.900 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
73132 Taxe sur les pylônes électriques	53.380 €	2.620 €	56.000€
74111 Dotation forfaitaire	68.957 €	-894 €	68.063 €
741121 Dotation solidarité rurale	112.551 €	10.705 €	123.256 €
742 Dotation élus	0 €	255 €	255 €

DÉPENSES

Désignation	Budget alloué	Modification	Total
623 Publicité, publications, relations publiques	25.000 €	12.642 €	37.642 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	44 €	44 €

9. RESSOURCES HUMAINES 23-041

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De créer le poste au grade d'agent de maîtrise
- De supprimer le poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

sous réserve que l'agent soit promu au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

Adopte par 15 voix POUR.

10. INFORMATIONS DIVERSES

PLANNING DU MARCHÉ

2 juillet 2023	Lydie RÉAULT / Céline DECHEZELLE
9 juillet 2023	Jacques PÉROCHON / Annick GRATEAU
16 juillet 2023	Dominique CHEMIN / Sébastien ROUX
23 juillet 2023	Céline BERNARD / Marylise AUDINET
30 juillet 2023	Céline DECHEZELLE / Jean-Pierre SOLIGNAC
6 août 2023	Sylvie DEGENNE / Annick NALET
13 août 2023	Lydie RÉAULT / Audrey DEVEMY
20 août 2023	Céline BERNARD / Philippe PASQUIER
27 août 2023	Jean-Pierre SOLIGNAC / Dominique CHEMIN
3 septembre 2023	Jacques PÉROCHON / Éric BAILLY
10 septembre 2023	Flavien CARTIER / Marylise AUDINET

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 22h26.